

Étaient présents :

Alice AMELIN, Jean-Paul BARITAUT, Jean CORBANÈSE, Philippe DELIGNE, Gaëlle DELPRAT, Stéphane DENOYELLE, Francis DUSSILLOLS, Paulette LAPRIE, Denis VIMENEY.

Étaient excusés : Myriam BELLOC, Sandra BOUSQUET, Aude DELPEYROU, Yvon MARTIN, Patrick TAUZIN

Secrétaire de Séance : Denis VIMENEY

Avant de commencer, le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal d'observer une minute de silence en hommage à notre directrice d'école Laurence PERDRIX décédée le lundi 11 septembre dernier.

Préalablement à l'ordre du jour, le Maire souhaite faire une intervention relative à l'attitude d'un certain nombre d'administrés de la commune qui, par des attitudes récurrentes, ont du mal à respecter les règles du vivre ensemble. Il est régulièrement obligé de rappeler les obligations toutes simples qui encadrent la vie en collectivité et il est très préoccupant de voir que les personnes concernées invoquent parfois une stigmatisation ou même une persécution de la part de la commune. Le contexte de ces rappels à la loi devient très tendu alors qu'il s'agit simplement de faire respecter le droit commun. Le Maire s'inquiète de constater que pour une part très minime de la population l'adage « *ma liberté s'arrête là où commence celle des autres* » n'est pas respecté. Il rappelle à ce propos que l'on ne fait pas forcément ce que l'on veut chez soi et réaffirme que dès lors que la sécurité des biens et des personnes sont mises en cause, il ne fermera jamais les yeux. Les élus du Conseil Municipal essayent avant tout de porter un projet de vivre ensemble et il très important de rappeler aujourd'hui à travers cette prise de parole que l'enjeu de ce mandat est bien de favoriser la capacité de l'ensemble de la population à faire société.

ADOPTION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2017

A l'unanimité, le Conseil adopte le compte-rendu du Conseil du jeudi 7 septembre 2017.

MODIFICATION DE L'AVENANT CONCERNANT LE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES GÎTES COMMUNAUX

Le Maire rappelle au Conseil que par délibération du 6 novembre 2014 il a été décidé de confier la gestion de 5 gîtes communaux à Pascal CABROL dans le cas d'une procédure de délégation de service public. Madame Sylviane HASCOET avait été rajouté comme délégataire par une nouvelle délibération le 7 mars 2016. Cette dernière a cependant envoyé un courrier cet été pour demander à être finalement retirer de la délégation. Cette demande a été confirmé par Monsieur Pascal CABROL lors de la réunion semestrielle relative à la délégation de service public. Une nouvelle fois le Conseil doit donc statuer sur le cas de Madame HASCOET afin de revenir à la situation initiale. A l'unanimité, la demande est acceptée tout en précisant qu'il n'y aura pas de nouvelle modification.

MODIFICATIONS DES TARIFS DE FOURNITURE D'ENERGIE CALORIFIQUE

Dans le cadre d'une réflexion menée avec d'autres communes sur des possibilités de mutualisation, nous avons bénéficié d'une étude menée par une filiale de la Caisse des Dépôts sur les caractéristiques technique, juridique et financière de notre chaufferie bois communale. Cette analyse très précise du fonctionnement de notre réseau de chaleur a notamment révélé que le coût de l'énergie calorifique que nous répercutions sur les consommateurs était bien en deçà du coût réel de fonctionnement. Par conséquent, nous avons donc une perspective d'évolution financière qui n'était pas positive et qui laissait entrevoir la nécessité permanente de recourir à une subvention d'équilibre si nous ne faisons rien. Face à ce constat, le Maire explique qu'il existe plusieurs leviers d'actions pour améliorer la situation. Le premier est de réaliser un travail de renégociation sur notre emprunt à 15 ans qui semble trop court au vu de la durée d'amortissement de ce type d'équipement (on compte 20 ans habituellement pour l'amortissement d'un réseau). La commune a donc obtenu un allongement de 5 ans de l'emprunt, ainsi qu'une baisse du taux de 3.75 à 1.91%, ce qui permet de diminuer largement les annuités trimestrielles de remboursement (de 6560.19 à 2965.59€) et favorise un retour à l'équilibre. Par ailleurs, le deuxième levier est celui de l'augmentation des tarifs de fourniture d'énergie calorifique. Le Conseil décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs de 5% cette année à l'exception des logements du GRAVEYRON qui viennent de rejoindre le réseau puis de 2% par an les années suivantes. Le Maire explique alors que c'est une augmentation que nous nous appliquons essentiellement à nous-même mais qu'ainsi la commune entre dans une normalité

de gestion qui devrait permettre d'éviter autant que possible la subvention d'équilibre. Enfin, le dernier levier sur lequel le Maire a travaillé est celui de la stabilisation du contrat d'approvisionnement en bois. En effet, ce dernier a été renégocié la semaine dernière pour une durée de six ans. Le cahier des charges reste le même, nous passons de 62 à 63€ la tonne puis nous augmenterons ce tarif de 2% tous les deux ans. Cela nous garantit une visibilité sur nos projections financières et une stabilisation des coûts. A partir d'aujourd'hui, nous nous inscrivons donc dans une situation très saine financièrement parlant sur notre réseau de chaufferie tout en maintenant la volonté de rester compétitif par rapport au gaz. A ce propos, le Maire rappelle que la situation a évolué quant au prix du gaz par rapport au moment où la décision a été prise de construire la chaufferie municipale. Les prévisions laissaient alors penser à une hausse continue du prix du gaz mais c'était sans compter la découverte et l'exploitation massive des gaz de schiste en Amérique du Nord notamment. Malgré cela, nous continuons à rester compétitifs dans les prix proposés et surtout la chaufferie bois se distingue par son impact écologique nettement moins important que celui de l'exploitation des réserves de gaz.

MODIFICATION DES MODALITES DE FACTURATION DE L'ENERGIE CALORIFIQUE POUR LES PARTICULIERS

Le Maire informe le Conseil qu'une amélioration de notre service de fourniture d'énergie calorifique aux particuliers est envisageable cette année. Il rappelle que l'année dernière nous avons raccordé l'ensemble du lotissement du GRAVEYON à notre réseau de chaleur. Après un an de fonctionnement, les retours des bénéficiaires ont été globalement très positifs quant à la qualité de chauffe et à son coût de revient. Tout s'est très bien passé et il faut noter que beaucoup de personnes ont fait des économies tout en bénéficiant d'un véritable confort de chauffage. Le seul problème soulevé était celui des écarts de facture très importants selon les mois de l'année avec des écarts de paiements demandés qui pouvaient aller de 20 à plus de 100€. Suite à une discussion avec la Trésorerie de Langon, nous allons pouvoir appliquer dès cette année un lissage de la facturation sur 10 mois avec une régularisation sur 1 mois ou 2 mois. De nouveaux outils de facturations ont été travaillés pour cela en partenariat avec le SIPHEM. La possibilité de proposer ce nouveau mode de facturation est adopté à l'unanimité par le Conseil. Le Maire précise pour terminer que les personnes qui opteront pour un lissage de leur paiement sur l'année pourront quand même suivre tous les mois sur chaque facture leur consommation au réel.

CALENDRIERS DES PROCHAINS EVENEMENTS COMMUNAUX

Il convient en cette période de l'année de fixer d'ores et déjà le calendrier des prochains événements communaux. Le Conseil Municipal arrête donc les dates suivantes à l'unanimité : le Noël des Petits aura lieu le samedi 16 décembre à 11h, les vœux du Maire à la population se dérouleront le dimanche 7 janvier à 11h à la Salle des fêtes, le Repas des Agents aura lieu le vendredi 12 janvier à 18h30 et le Repas des Aînés le dimanche 14 janvier à 12h. Par ailleurs il est également décidé, qu'à l'exception du Bureau Municipal du mercredi 11 octobre qui aura lieu à 17h, tous les autres Bureaux auront lieu à 17h30. Enfin, il est précisé que le Bureau du 1^{er} novembre est décalé au jour d'avant, le Mardi 31 octobre à 18h.

DOSSIERS DIVERS :

- ❖ **Vente bâtiment communal** : Le Maire informe le Conseil qu'il signe le lendemain le compromis de vente du bâtiment communal situé rue de La Mane.
- ❖ **Travaux parking** : Le Maire informe que les travaux sur le parking derrière l'église qui avait été programmé pour 2017 ont commencé et qu'il devrait se terminer cette semaine.
- ❖ **Projet « Au fil de l'eau »** : Jean-Paul BARITAUT informe le Conseil que l'école de Saint-Pierre d'Aurillac par l'intermédiaire d'une de ces enseignantes de maternelle va participer au projet communautaire intitulé « Au fil de l'eau ». Il s'agit d'un parcours d'éducation artistique et culturelle réunissant plusieurs Communautés de Communes et qui rassemble des activités sur les temps scolaires et périscolaires.
- ❖ **Transmusicales** : Jean-Paul BARITAUT informe également le Conseil qu'une réflexion est actuellement en cours avec l'association Transmusicale qui souhaiterait organiser un concert l'année prochaine dans notre commune. Les modalités de cet événement restent à définir mais la date du concert qui aura lieu à Saint-Pierre d'Aurillac est prévue le 21 avril 2018 à la Salle des Fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 20h15.